

Résumé des Garanties et Tarifs Actifs

VOTRE CONTRAT DE SANTÉ COLLECTIVE

Votre entreprise a négocié un contrat collectif santé auprès de PREDICA, filiale de Crédit Agricole Assurances et La Mutuelle Verte. En plus de votre adhésion à la complémentaire santé, vous pouvez en faire bénéficier vos enfants et votre conjoint en tant qu'ayants droit.

Les tarifs de votre complémentaire santé

Cotisation 2026	Base Obligatoire CR250	Option CR251
Cotisation mensuelle		
Salarié	64,06 €	+ 10,00 €
Conjoint	70,41 €	+ 10,00 €
Enfant (<i>gratuité à compter du 3ème</i>)	37,86 €	+ 7,03 €

Les cotisations affichées s'entendent avant déduction de la participation employeur et de l'éventuelle participation du Comité Social et Economique.

Les garanties de votre complémentaire santé

Les garanties incluent le remboursement de la Sécurité sociale

Garanties	Assiette des garanties	Base Obligatoire CR250	Option CR251
HOSPITALISATION			
Forfait journalier hospitalier (sans limitation de durée dans les établissements hospitaliers)	FR / Acte	100% FR	
Honoraires médicaux			
Honoraires pour les médecins (consultations et actes techniques)			
<i>Médecins adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée</i>	BR / Acte	180 % BR	+20% BR
<i>Médecins non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée</i>	BR / Acte	160 % BR	+20% BR
Prestations hospitalières			
Frais de séjour établissements conventionnés et non conventionnés	BR / Acte	100% BR	
Franchise hospitalière actes lourds (actes lourds supérieurs à 120 €)	FR / Acte	100% FR	
Chambre particulière / hospitalisation en établissements conventionnés	Euros / Jour	85 €	
Chambre particulière / hospitalisation en établissements non conventionnés (limitée à 28 jours / an en Médicale et 180 jours / an en Psychiatrie)	Euros / Jour	40 €	
Chambre particulière / ambulatoire en établissements conventionnés et non conventionnés (hors box d'hospitalisation)	Euros / Jour	20 €	
Frais d'accompagnement (hors ambulatoire pour les enfants de moins de 16 ans, l'accompagnant doit être un membre de la famille de l'enfant inscrit au contrat. Le séjour s'entend dans l'établissement au chevet de l'enfant)	Euros / Jour	40 €	

Résumé des Garanties et Tarifs

VOTRE CONTRAT DE SANTÉ COLLECTIVE

(SUITE)

Les garanties de votre complémentaire santé (suite)

Garanties	Assiette des garanties	Base Obligatoire CR250	Option CR251
SOINS COURANTS			
Honoraires médicaux			
Honoraires pour les médecins généralistes (consultations, visites et soins)			
<i>Médecins adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée</i>	BR / Acte	150 % BR	
<i>Médecins non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée</i>	BR / Acte	130 % BR	
Honoraires pour les médecins spécialistes (consultations, visites et soins)			
<i>Médecins adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée</i>	BR / Acte	150 % BR	+50% BR
<i>Médecins non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée</i>	BR / Acte	130 % BR	+50% BR
Honoraires pour des actes techniques médicaux dont imagerie			
<i>Médecins adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée</i>	BR / Acte	160 % BR	+50% BR
<i>Médecins non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée</i>	BR / Acte	140 % BR	+50% BR
Médicaments prescrits remboursés par la Sécurité sociale			
Médicaments à service médical rendu majeur ou important et service médical rendu modéré	BR / Acte	100% BR	
Médicaments à service médical rendu faible	BR / Acte	100% BR	
Médicaments prescrits non remboursés par la Sécurité sociale	Euros / An	25 €	+15 €
Matériel médical			
Grands et petits appareillages remboursés par la Sécurité sociale (Orthèses, prothèses médicales, orthopédie et locations d'appareils)	BR / Acte	250% BR	
Honoraires paramédicaux	BR / Acte	150% BR	
Analyses et examens de laboratoire	BR / Acte	100% BR	
Transport remboursé par la Sécurité sociale	BR / Acte	100% BR	
Séances d'accompagnement psychologique remboursées par la sécurité sociale	BR / Acte	100% BR	
DENTAIRE			
Soins et prothèses 100% Santé			
Soins	FR / Acte	100% FR	
Prothèses	FR / Acte	100% FR	
Soins et prothèses hors 100% Santé			
Soins - Panier Reste à charge maîtrisé et Panier libre			
<i>Consultations</i>	BR / Acte	150% BR	
<i>Inlay onlay</i>	BR / Acte	150% BR	
Prothèses - Panier Reste à charge maîtrisé et Panier libre			
<i>Prothèses dentaires remboursées par la Sécurité sociale</i>	BR / Acte	360% BR	+40% BR
<i>Prothèses dentaires non remboursées par la Sécurité sociale</i>	Euros / Acte	323 €	
Autres prestations dentaires			
Orthodontie remboursée par la Sécurité sociale (actes préparatoires)	BR / Acte	125% BR	+50% BR
Orthodontie remboursée par la Sécurité sociale (autres actes)	BR / Acte + Euros / Semestre	125 % BR + 483,75 €	+50% BR
Orthodontie non remboursée par la Sécurité sociale	Euros / Semestre	483,75 €	
Implantologie non remboursée par la Sécurité sociale	Euros / An	600 €	+200 €
Parodontologie non remboursée par la Sécurité sociale	Euros / An	Néant	250 €
OPTIQUE			
<i>1 monture et 2 verres tous les deux ans de date à date pour les adultes et enfants de 16 ans et plus (période ramenée à un an en cas de renouvellement anticipé prévu à l'article L 165-1 du Code de la sécurité sociale). 1 monture et 2 verres tous les ans de date à date pour les enfants de moins de 16 ans.</i>			
Equipements 100% Santé			
Monture	FR / Acte	100% FR	
Verres	FR / Acte	100% FR	
Prestation d'appairage	FR / Acte	100% FR	
Prestation d'adaptation	FR / Acte	100% FR	

Résumé des Garanties et Tarifs

VOTRE CONTRAT DE SANTÉ COLLECTIVE

(SUITE)

Les garanties de votre complémentaire santé (suite)

Garanties	Assiette des garanties	Base Obligatoire CR250	Option CR251
OPTIQUE			
<i>1 monture et 2 verres tous les deux ans de date à date pour les adultes et enfants de 16 ans et plus (période ramenée à un an en cas de renouvellement anticipé prévu à l'article L 165-1 du Code de la sécurité sociale). 1 monture et 2 verres tous les ans de date à date pour les enfants de moins de 16 ans.</i>			
Equipements hors 100% Santé - Adulte et enfant de 16 ans et plus			
Monture	Euros / Monture	100 €	
Verre simple	Euros / Verre	115 €	+20 €
Verre Complexe	Euros / Verre	250 €	+50 €
Verre Hyper-complexe	Euros / Verre	300 €	+50 €
Prestation d'adaptation	BR / Acte	100% BR	
Equipements hors 100% Santé - Enfant (moins de 16ans)			
Monture	Euros / Monture	100 €	
Verre simple	Euros / Verre	100 €	+20 €
Verre Complexe	Euros / Verre	200 €	+50 €
Verre Hyper-complexe	Euros / Verre	200 €	+50 €
Prestation d'adaptation	BR / Acte	100% BR	
Autres prestations optiques			
Lentilles remboursées ou non par la Sécurité sociale	BR / Acte + PMSS / An	100 % BR + 5 % PMSS	
Chirurgie réfractive (myopie, hypermétropie, astigmatisme et presbytie)	Euros / Œil / An	350 €	+250 €
AIDES AUDITIVES			
<i>Une aide auditive tous les 4 ans par oreille de date à date</i>			
Equipements 100% Santé			
Aide auditive pour les assurés quel que soit leur âge	FR / Oreille	100% FR	
Equipements hors 100% Santé (1700 € max)			
Forfait piles remboursées par la Sécurité sociale	BR / Acte	100% BR	
Aide auditive pour les assurés jusqu'à leur 20ème anniversaire	BR / Oreille + Euros / Oreille	100% BR + 300 €	
Aide auditive pour les assurés au-delà du 20ème anniversaire	BR / Oreille + Euros / Oreille	100% BR + 955 €	
Accessoires ou entretien des prothèses auditives	BR / Acte	100% BR	
AUTRES SOINS			
Médecine douce			
Consultations d'ostéopathe, d'acupuncteur, de diététicien, d'étiopathe, de chiropracteur, de microkinésithérapeute, de nutritionniste, de podologue ou pédicure, de shiatsu, de réflexologue, de sophrologue, de phytothérapeute, de naturopathe, de psychologue, d'ergothérapeute, de psychomotricien, d'homéopathe, de neuropsychologue, de tabacologue, réalisées par des praticiens inscrits auprès du registre national de leur spécialité	Euros / Séance	50 € limité à 3 séances / An	+ 2 séances
Bilan stress oxydant effectué auprès d'un laboratoire d'analyses habilité			
Cures thermales remboursées par la Sécurité sociale (honoraires, transport et hébergement)	BR / Acte + Euros / An	135 % BR + 200 €	
Pilule contraceptive non remboursée par la Sécurité sociale sur prescription médicale	Euros / An	100 €	
Allocation naissance / adoption	PMSS / Evènement	10 % PMSS	
Actes de prévention (Conformément à l'article R871-2 du Code de la Sécurité sociale)	BR / Acte	100% BR	
Analyses et examens médicaux non remboursés par la Sécurité sociale	Euros / An	30 €	
Vaccin contre le papillomavirus	BR / Acte	100% BR	
Vaccin anti-grippe non remboursé par la Sécurité sociale sur prescription médicale	FR / Acte	100 % FR	
Ostéodensitométrie non remboursée par la Sécurité sociale sur prescription médicale	Euros / An	40 €	
Amniocentèse et Fécondation in vitro non remboursées par la Sécurité sociale sur prescription médicale	Euros / An	200 €	

LEXIQUE

FR : Frais Réels / Il s'agit de la dépense totale engagée

BR : Base de Remboursement / Il s'agit d'un montant fixé par la Sécurité sociale servant de référence aux remboursements (Classification Commune des Actes Médicaux - CCAM)

BRR : Base de Remboursement Reconstituée / Il s'agit d'un montant reconstituée servant de référence au remboursement pour les actes sans BR dans la CCAM

RSS : Remboursement de la Sécurité sociale / Il s'agit du montant remboursé par la Sécurité sociale (BR x Rbs Ss)

TM : Ticket Modérateur / Il s'agit de la différence entre la Base de Remboursement et le Remboursement de la Sécurité sociale

PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale / Il s'agit d'un montant fixé chaque année par décret

Résumé des Garanties et Tarifs

Vos services



(1) ALD : Affection Longue Durée

>> Accessibles depuis l'application mobile Ma Santé



Vos contacts



Par téléphone

04 94 18 50 40

DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H-12h30 & 13h30-17h

(numéro non surtaxé, prix d'un appel local)



Via votre application « Ma Santé »



Via votre Espace Assuré en ligne

Espace.ca-masante.fr



Par courrier

LA MUTUELLE VERTE

CS 60521

83041 TOULON cedex 9

Document non contractuel. Novembre 2025

Contrat assuré par :

- PREDICA – Compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances – Entreprise régie par le Code des assurances – S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €. Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris. 334 028 123 RCS Paris
- Et La Mutuelle Verte, mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité et immatriculée au Répertoire SIRENE sous le n° 309 104 099 – Siège social : 78 Cours Lafayette CS 60521, 83041 Toulon Cedex 9

Composition : Art'6 – Crédit photo : Istock.